

LETTRÉ D'INFORMATION

Numéro 44 - Juin 2023



STOP VARROA® : VENTE ILLÉGALE DE MÉDICAMENT



STOP VARROA® est un produit présenté sur internet comme un «Traitement anti-varroa». Il contient de l'acide oxalique dihydraté. Il est commercialisé sur le territoire français par la société FERBER ENTREPRISES USA LLC, via un site internet. Au vu de l'ensemble de ses caractéristiques, ce produit est un médicament vétérinaire.

Il ne dispose pas d'une autorisation de mise sur le marché telle que prévue à l'article 5 du règlement (UE) 2019/6 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018. Sa qualité, son efficacité, son innocuité sur l'animal et son impact éventuel sur le miel n'ont donc pas fait l'objet d'évaluations prévues pour tout médicament vétérinaire. **Sa mise sur le marché en France est de fait illégale.**

En conséquence, une décision de suspension de mise sur le marché a été notifiée par l'Anses à la société FERBER le 27 mars 2023.

INFLUENZA AVIAIRE DEUX VACCINS PROMETTEURS



Influenza
aviaire
hautement
pathogène



Le mois dernier, le Ministère de l'agriculture annoncé que deux vaccins se révélèrent être efficaces contre l'influenza aviaire.

Une expérimentation a été mise en place à partir de 2022, entre le Ministère, l'Anses, l'ENVT, le CIFOG et les laboratoires pharmaceutiques pour tester l'efficacité d'une vaccination contre la grippe aviaire sur les canards mulards.

Il en ressort que deux vaccins s'avèrent efficaces puisqu'ils assurent une protection clinique, permettent de diminuer l'excrétion virale ainsi que la transmission virale entre canards.

La filière espère une mise en place d'une campagne de vaccination à l'automne 2023.

POUR TOUT SAVOIR SUR LA VACCINATION IAHP



🔧 Votre projet

Vous êtes éleveur allaitant et vous souhaitez acquérir du matériel pour :

- ✓ Améliorer vos conditions de travail et le bien-être de vos animaux
- ✓ Faciliter le travail des intervenants sur les exploitations

👤 Vous êtes éligible ?

- ✓ Le siège social de votre exploitation est en Auvergne-Rhône-Alpes
- ✓ Vous n'avez pas de dossier FEADER bâtiment en cours
- ✓ Vous n'avez pas de dossier d'investissement en cours pour le programme 2023-2027

📁 Liste des pièces à joindre au dossier

- ✓ Devis non signé
- ✓ Plan décrivant les investissements réalisés ou le matériel acheté

🔍 Pour trouver tout le matériel ou il vous faut

Rendez-vous sur www.agrodirect.fr



Cette aide sera versée sous forme d'un paiement unique sur justificatif des dépenses HT de matériels

📌 En quoi consiste le financement

Investissement dans la contention pour la sécurité des intervenants

- Minimum de dépenses : 2 500€ HT
- Plafond de dépenses : 10 000€ HT
- Taux de subvention : 40%
- Plafond de subvention : 4 000€ HT

Investissement pour améliorer les conditions de travail et le bien-être animal

- Minimum de dépenses : 1 500€ HT
- Plafond de dépenses : 10 000€ HT
- Taux de subvention : 30 ou 40%
- Plafond de subvention : 4 000€ HT

Pour plus d'informations sur le matériel

Remettez-vous auprès d'AGRO DIRECT
Au 09 74 50 85 85 (choix 2)
À agrodirect@agrodirect.fr
Ou sur www.agrodirect.fr

Pour plus d'informations sur le plan de financement

Remettez-vous sur le site :
<https://www.aurefilieres.fr/plan-regionale-bovin-viande/>



FIÈVRE PORCINE AFRICAINE LA VIGILANCE RESTE DE MISE



En Italie, plus de 550 cas de PPA ont été détectés dans la faune sauvage depuis le 01/07/2022 soit 708 cas depuis le premier cas détecté fin décembre 2021. **La zone de détection récente se situe à l'ouest et elle se rapproche nettement de la France (55 km de la frontière).** La zone atteinte s'est donc étendue de plus de 35 km vers la France en 18 mois. Ce rapprochement de notre frontière est très inquiétant car les cas détectés ces derniers mois le sont au-delà des deux rideaux de clôtures.

Les mesures de biosécurité restent extrêmement importantes et primordiales pour protéger nos élevages.

Carte des cas et foyers de PPA entre le 01/07/2022 et le 11/06/2023, génotype II en Italie continentale et I en Sardaigne. (source : Commission européenne ADIS le 12/06/2023)

BULLETTIN VEILLE SANITAIRE

ENTEROTOXEMIE DES RUMINANTS LA MISE EN PATURE ET EN ALPAGE PEUVENT ÊTRE DES CAUSES

L'entérototoxicité se définit comme des intoxications « à point de départ intestinal », conséquence de la prolifération anormale de bactéries dans l'intestin. Ce sont en général des Clostridium perfringens qui sont incriminés. Les toxines traversent la paroi intestinale et créent des lésions le plus souvent irréversibles au niveau de différents

organes comme le foie, les reins et ou la rate, entraînant une mort rapide de l'animal.



EN SAVOIR PLUS

CONCOURS - COMICES - RASSEMBLEMENT

RAPPEL DE QUELQUES CONSIGNES

Les concours et manifestations avec présence d'animaux sont des moments conviviaux mais peuvent également représenter un risque sanitaire. C'est pourquoi le GDS de l'Isère en collaboration avec les DDPP, assurent un suivi sanitaire.

Nous vous rappelons que **chaque rassemblement d'animaux doit être déclaré auprès du GDS**. Nous vous communiquerons ensuite la marche à suivre pour organiser au mieux votre événement d'un point de vue sanitaire.

Retrouvez également tous les comices prévus cette année en Isère, sur notre site internet.



EN SAVOIR PLUS



Isère
Votre expert en hygiène



DES SOLUTIONS
DESINSECTISATION
SUR MESURE

N'HESITEZ PLUS,
CONTACTEZ NOUS AU 09 74 50 85 85

GDS ISERE

145 Espace Trois Fontaines 38140 RIVES | 09 74 50 85 85 | gds38@reseaugds.com

[Legal Notice](#) | [Privacy Policy](#) | [Unsubscribe](#)